

# AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE INTERDÉPARTEMENTALE

**OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE :** En application de l'arrêté interpréfectoral du 18 septembre 2026, il sera procédé, à la demande de l'Etablissement Public Loire (EPL), à une enquête publique interdépartementale préalable au projet d'actualisation de la déclaration d'intérêt général (DIG), de l'exploitation, l'entretien et l'aménagement des barrages de NAUSSAC (département de la Lozère) et de VILLEREST (département de la Loire) en vue de la modification de la redevance liée au soutien d'étiage de la Loire et de l'Allier.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la préfecture du loiret (181 rue de bourgogne, 45042 ORLEANS CEDEX 1).

Le périmètre de cette enquête publique concerne le territoire de 479 communes réparties dans les treize départements de l'Allier, du Cher, d'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher, de la Loire, de Haute-Loire, de la Loire-Atlantique, du Loiret, de la Lozère, de Maine-et-Loire, de la Nièvre, du Puy-de-Dôme et de Saône-et-Loire.

**DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE :** Trente-trois jours consécutifs, du lundi 19 octobre à partir de 09h00 au vendredi 20 novembre 2026 jusqu'à 17h00 inclus.

**LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE** sera déposé, sur support papier, aux sièges des mairies et à la préfecture ci-après (sans permanence de la commission d'enquête) où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux :

| Départements     | Mairies                        |
|------------------|--------------------------------|
| Allier           | GANNAY-SUR-LOIRE (03230)       |
| Allier           | TOULON-SUR-ALLIER (03400)      |
| Cher             | COUARGUES (18300)              |
| Indre-et-Loire   | LANGAIS (37130)                |
| Indre-et-Loire   | MONTLOUIS-SUR-LOUIS (37156)    |
| Loire            | ROANNE (42187)                 |
| Haute-Loire      | LAMOTHE (43100)                |
| Loire-Atlantique | ANCENIS-SAINT-GEREON (44156)   |
| Loiret           | BRAY-SAINT-AIGNAN (45051)      |
| Loiret           | Préfecture d'ORLEANS (45042)   |
| Loiret           | SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE (45730) |
| Maine-et-Loire   | BRISSAC LOIRE AUBANCE (49050)  |
| Maine-et-Loire   | SAUMUR (49328)                 |
| Nièvre           | CHEVENON (58072)               |
| Nièvre           | LA CELLE-SUR-LOIRE (58440)     |
| Puy-de-Dôme      | JOZE (63180)                   |
| Puy-de-Dôme      | LIMONS (63196)                 |
| Saône-et-Loire   | MARCIGNY (71275)               |

Conformément aux dispositions de l'article L.123-12 du code de l'environnement, un accès gratuit au dossier d'enquête sera également garanti, pendant la durée de l'enquête publique, par un poste informatique, dans les mairies de TOURS et AMBOISE (Indre-et-Loire), BLOIS (Loir-et-Cher), COMMELLE-VERNAY (Loire), BRIOUDE (Haute-Loire), BASSE-GOULAINNE (Loire-Atlantique), GIEN (Loiret), ANGERS (Maine-et-Loire), NEVERS (Nièvre) et PONT-DU-CHATEAU (Puy-de-Dôme), aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les informations relatives à l'enquête, et notamment le dossier d'enquête publique, seront également consultables sur les sites internet des services de l'Etat dans les treize départements concernés ci-après :

- dans l'Allier : <https://www.allier.gouv.fr/Publications/Enquetes-et-consultations-publiques/Consultations-publiques-en-cours>
- dans le Cher : <https://www.cher.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/AOEP-Avis-d-ouverture-d-enquete-publique>
- dans l'Indre-et-Loire : <https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours>
- dans le Loir-et-Cher : <https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques/2026>
- dans la Loire : <https://www.loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Declaration-Interet-General-DIG>
- dans la Haute-Loire : <https://www.haute-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-Etat/Autres-enquetes-publiques>
- dans la Loire-Atlantique : <https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>
- dans le Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours-et-a-venir>
- dans la Lozère : <https://www.lozere.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-Participation-du-public/Enquetes-publiques-environnementales/Enquetes-publiques-environnementales/Interregional>
- dans le Maine-et-Loire : <https://www.maine-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau-Utilite-publique>
- dans la Nièvre : <https://www.nievre.gouv.fr/Publications/Autres-publications-obligatoires/Liste-des-journaux-habiles-a-publier-les-annonces-judiciaires-et-legales-2026>

- dans le Puy-de-Dôme : <https://www.puy-de-dome.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/2026/Enquetes-publiques-et-consultations-parallelisees-Bureau-de-l-Environnement>
- dans la Saône-et-Loire : <https://www.saone-et-loire.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Decisions-administratives-individuelles/Decisions-IOTA/Declarations-d-interet-general-DIG>

Le public pourra aussi solliciter des informations sur le projet considéré auprès de l'EPL, par courriel : [direction@eptb-loire.fr](mailto:direction@eptb-loire.fr) et par téléphone : 02 46 47 03 21.

**LA COMMISSION D'ENQUÊTE** composée d'un président, de huit commissaires enquêteurs membres titulaires et d'un commissaire enquêteur suppléant, a été désignée par le tribunal administratif d'ORLEANS. Le siège de cette commission est fixé à la préfecture du Loiret et sa composition est la suivante :

- M. Bernard DUCATEAU (président)
- M. Etienne LEFEBVRE (titulaire)
- Mme Brigitte CHALOPIN (titulaire)
- M. Gérard LAFAGE (titulaire)
- M. Serge FIGON (titulaire)
- Mme Catherine SECCHI (titulaire)
- M. Dominique FREYLONE (titulaire)
- M. Michel ZOBOLI (titulaire)
- M. Raymond AMBLARD (titulaire)
- M. Eugène BONNAL (suppléant).

En cas d'empêchement de M. DUCATEAU, la présidence de la commission d'enquête sera assurée par M. LEFEBVRE, premier membre titulaire de la commission.

Afin de recevoir les observations du public, les modalités de permanences de la commission d'enquête seront organisées aux sièges des mairies ci-après (où le dossier d'enquête publique sera déposé et consultable, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, durant toute la période de l'enquête publique), selon les modalités suivantes :

| <u>Mairies</u>                                                                 | <u>Départements</u> | <u>Jours et heures d'ouverture au public</u>                                                                                                            | <u>Commissaires enquêteurs et jours et heures de permanences</u> |
|--------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| BESSAY-SUR-ALLIER<br>9 route de Lyon<br>03340 BESSAY-SUR-ALLIER                | Allier              | lundi, mercredi et jeudi :<br>08h00 à 12h00 et 14h30 à 17h00<br>mardi et vendredi :<br>08h00 à 12h00                                                    | M. FREYLONE<br>samedi 24 octobre 2026<br>09h00 à 12h00           |
| LA FERTE-HAUTERIVE<br>4 place Jean Raoul<br>03340 LA FERTE-HAUTERIVE           | Allier              | lundi et mardi : 13h30 à 17h45<br>jeudi et vendredi : 08h15 à 12h00                                                                                     | M. FREYLONE<br>samedi 14 novembre 2026<br>09h00 à 12h00          |
| HERRY<br>1 place du Champ de Foire<br>18140 HERRY                              | Cher                | mardi et jeudi :<br>09h00 à 12h30 et 14h00 à 16h30<br>mercredi et vendredi :<br>09h00 à 12h30<br>samedi : 09h00 à 12h00                                 | M. DUCATEAU<br>samedi 7 novembre 2026<br>09h00 à 12h00           |
| AMBOISE<br>60 rue de la Concorde<br>BP 247<br>37402 AMBOISE CEDEX              | Indre-et-Loire      | du lundi au vendredi :<br>08h45 à 17h30<br>samedi : 09h00 à 12h00 (état- civil)                                                                         | M. DUCATEAU<br>samedi 14 novembre 2026<br>09h00 à 12h00          |
| TOURS<br>1 à 3 rue des Minimes<br>37926 TOURS CEDEX 09                         | Indre-et-Loire      | du lundi au jeudi : 08h30 à 17h00<br>vendredi : 08h30 à 16h30                                                                                           | Mme CHALOPIN<br>mercredi 4 novembre 2026<br>09h00 à 12h00        |
| BLOIS<br>9 place Saint-Louis<br>41000 BLOIS                                    | Loir-et-Cher        | du lundi au vendredi :<br>08h00 à 17h30                                                                                                                 | M. LEFEBVRE<br>vendredi 20 novembre 2026<br>09h00 à 12h00        |
| COMMELLE-VERNAY<br>519 rue Jules Ferry<br>42120 COMMELLE-VERNAY                | Loire               | du lundi au vendredi :<br>08h30 à 12h00<br>fermeture le samedi                                                                                          | M. ZOBOLI<br>mercredi 28 octobre 2026<br>09h00 à 12h00           |
| AUZON<br>14 place de la Halle<br>43390 AUZON                                   | Haute-Loire         | lundi : 13h00 à 18h00<br>mardi et mercredi :<br>09h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00<br>jeudi :<br>09h00 à 12h00 et 13h00 à 18h00<br>vendredi : 14h00 à 18h00 | M. FIGON<br>vendredi 20 novembre 2026<br>09h00 à 12h00           |
| BRIOUDE<br>2 place Lafayette<br>43100 BRIOUDE                                  | Haute-Loire         | du lundi au vendredi :<br>08h30 à 12h00 et 13h30 à 17h30                                                                                                | M. FIGON<br>mercredi 4 novembre 2026<br>09h00 12h00              |
| BASSE-GOULAINÉ<br>Hôtel de Ville<br>25 rue de la Razée<br>44115 BASSE-GOULAINÉ | Loire-Atlantique    | du lundi au vendredi :<br>08h45 à 12h15 et 13h30 à 17h15                                                                                                | M. LAFAGE<br>mercredi 28 octobre 2026<br>14h00 à 17h00           |

| <u>Mairies</u>                                                                                                     | <u>Départements</u> | <u>Jours et heures d'ouverture au public</u>                                                                                                                               | <u>Commissaires enquêteurs et jours et heures de permanences</u> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| MAUVES-SUR-LOIRE<br>7 rue du Carteron<br>44470 MAUVES-SUR-LOIRE                                                    | Loire-Atlantique    | lundi, mardi et mercredi :<br>09h00 à 12h00<br>jeudi et vendredi :<br>09h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00<br>ouverture le 1 <sup>er</sup> samedi de chaque mois : 09h00 à 12h00 | M. LAFAGE<br>jeudi 12 novembre 2026<br>09h00 à 12h00             |
| GIEN<br>Centre administratif<br>3 chemin de Montfort - BP 99<br>45500 GIEN                                         | Loiret              | du lundi au jeudi :<br>08h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30<br>vendredi :<br>08h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30                                                                      | M. LEFEBVRE<br>jeudi 19 novembre 2026<br>14h30 à 17h30           |
| SULLY-SUR-LOIRE<br>3 place Maurice de Sully<br>BP 58<br>45600 SULLY-SUR-LOIRE                                      | Loiret              | du lundi au jeudi :<br>08h30 à 12h00 et 13h15 à 17h30<br>vendredi :<br>08h30 à 12h00 et 13h15 à 16h30<br>samedi (permanence état-civil) :<br>10h00 à 12h00                 | M. LEFEBVRE<br>jeudi 19 novembre 2026<br>09h00 à 12h00           |
| LANGOGNE<br>Boulevard des Capucins<br>48300 LANGOGNE                                                               | Lozère              | du lundi au vendredi :<br>08h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00<br>samedi : 09h00 à 12h00                                                                                         | M. FIGON<br>lundi 19 octobre 2026<br>14h00 à 17h00               |
| ANGERS<br>Boulevard de la Résistance<br>et de la Déportation<br>BP 80011<br>49020 ANGERS CEDEX 02                  | Maine-et-Loire      | du lundi au vendredi :<br>09h00 à 13h00 et 14h00 à 17h30<br>jeudi :<br>10h00 à 13h00 et 14h00 à 17h30<br>samedi : 09h30 à 12h30                                            | Mme CHALOPIN<br>lundi 26 octobre 2026<br>09h00 à 12h00           |
| MONTJEAN-SUR-LOIRE<br>(commune déléguée de<br>MAUGES-SUR-LOIRE)<br>3 place de l'église<br>49570 MONTJEAN-SUR-LOIRE | Maine-et-Loire      | lundi, mardi, mercredi, vendredi :<br>09h00 à 12h00 et 15h00 à 17h30<br>jeudi : 15h00 à 17h30<br>fermeture le samedi                                                       | Mme CHALOPIN<br>vendredi 13 novembre 2026<br>09h00 à 12h00       |
| DECIZE<br>32 rue de la République<br>58300 DECIZE                                                                  | Nièvre              | du lundi au Jeudi :<br>08h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00<br>vendredi :<br>08h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30                                                                      | M. ZOBOLI<br>vendredi 6 novembre 2026<br>13h30 à 16h30           |
| NEVERS<br>1 place de l'Hôtel de Ville<br>58000 NEVERS                                                              | Nièvre              | du lundi au Jeudi :<br>08h30 à 12h00 et 13h30 à 17h30<br>vendredi :<br>08h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00                                                                      | Mme SECCHI<br>mercredi 4 novembre 2026<br>09h00 à 12h00          |
| NONETTE-ORSONNETTE<br>(NONETTE)<br>Mairie de NONETTE<br>3 rue Benoit Pinaud<br>63340 NONETTE                       | Puy-de-Dôme         | mardi et jeudi : 08h30 à 12h00<br>vendredi : 13h30 à 17h00                                                                                                                 | M. AMBLARD<br>mardi 3 novembre 2026<br>09h00 à 12h00             |
| PONT-DU-CHATEAU<br>Place de l'Hôtel de Ville<br>63430 PONT-DU-CHATEAU                                              | Puy-de-Dôme         | du lundi au jeudi :<br>08h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00<br>vendredi :<br>08h30 à 12h00 et 13h30 à 16h30                                                                      | M. AMBLARD<br>vendredi 23 octobre 2026<br>13h30 à 16h30          |
| BOURBON-LANCY<br>21 place de la Mairie<br>71140 BOURBON-LANCY                                                      | Saône-et-Loire      | du lundi au vendredi :<br>09h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30                                                                                                                   | Mme SECCHI<br>vendredi 23 octobre 2026<br>13h30 à 16h30          |

En dehors des permanences de la commission d'enquête et pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra également formuler ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête publique ouverts à cet effet, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commission d'enquête et déposés dans les mairies identifiées pour la tenue des permanences précitées dans le présent avis d'enquête ;
- sur le registre dématérialisé sécurisé, à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/epl-inter-prefectorale-redevance>
- par courrier postal, à l'attention de M. le président de la commission d'enquête, adressé à la préfecture du Loiret (direction de la citoyenneté et de la légalité, bureau du contrôle de légalité et du conseil juridique, 181 rue de Bourgogne, 45042 ORLEANS CEDEX 1), afin qu'elles soient annexées aux registres d'enquête publique ;
- par voie électronique, à l'adresse de messagerie suivante : [epl-inter-prefectorale-redevance@mail.registre-numerique.fr](mailto:epl-inter-prefectorale-redevance@mail.registre-numerique.fr) afin qu'elles soient ensuite publiées sur le registre dématérialisé sécurisé où elles seront consultables.

**RAPPORT ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE :** Une copie en sera adressée par le préfet du Loiret, dès leur réception, aux préfets des départements de l'Allier, du Cher, d'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher, de la Loire, de Haute-Loire, de la Loire-Atlantique, du Loiret, de la Lozère, de Maine-et-Loire, de la Nièvre, du Puy-de-Dôme et de Saône-et-Loire, au président de l'EPL et aux maires des communes identifiées pour la consultation du dossier d'enquête et la tenue des permanences précitées dans le présent avis d'enquête.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, aux sièges de ces mêmes mairies et à la préfecture du Loiret (direction de la citoyenneté et de la légalité, bureau du contrôle de légalité et du conseil juridique) et publiés sur les sites internet des services de l'Etat des treize départements précités.

**DÉCISION AU TERME DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE :** Au terme de la procédure réglementaire, le préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne sera l'autorité compétente pour statuer, par arrêté, sur la demande d'actualisation de la DIG.